



Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° - 281 - 10 avril 2015

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

SOMMAIRE

- 1 - Après le 8 mars, la suite du calendrier de la MMF2015 - Page 2
 - 2 - Venez au Printemps lesbien à Belgrade - 16 au 19 avril - Page 2
 - 3 - Renvoi aux assises pour viols du Maire George Tron - Élués contre les violences faites aux femmes - Page 3
 - 4 - GPA, abolissons le trafic des mères ! - Tribune collective - Page 4
 - 5 - Lettre ouverte aux députés-es sur délai réflexion IVG - MFPP - Page 5
 - 6 - IVG : le délai de réflexion de sept jours est un « calvaire » - Gaëlle Dupont - lemonde.fr
 - 7 - PPL prostitution au Sénat : un vote réac, déshonorant et irresponsable ! Mouvement du Nid à l'issue du vote - Page 6
 - 8 - Prostitution, à l'ombre des alcôves patriarcales - l'huma.fr - Fatima Benomar et Aude Le Révérend - Les Effonté-e-s - Page 7
 - 9 - Prostitution, ils ont osé ! - Collectif National pour les Droits des Femmes - Page 8
 - 10 - Droit d'être soignées et protégées pour toutes les victimes de violences sexuelles ! - Muriel Salmons - Psychiatre, Présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie - Page 8
 - 11 - Stop au cybersexisme ! Sur internet aussi, le sexisme est une violence ! - Centre Hubertine Auclerc - Page 11
 - 12 - Séminaire « Les outils du genre » : La circulation internationale du féminisme : éditeurs/trices ; traducteurs/trices - Toulouse - 9 avril - Page 12
 - 13 - Présentation du Manifeste FEMEN à l'Espace des Femmes - Paris - 14 avril - Page 12
 - 14 - Invitation conférence « La représentation des femmes dans l'information, entre clichés et invisibilité » - 15 avril - Châlons-en-Champagne - Page 12
 - 15 - Ateliers Citoy'ELLES - Droit à l'IVG, la lutte continue ! - Maison des Femmes de Paris - 16 avril - Page 13
 - 16 - Revoir ou découvrir le film "Histoires d'A - Charles Belmont et Marielle Issartel - "Le genre fait son cinéma" - Pantin - 16 avril - Collectif féministe de Pantin - Page 13
 - 17 - Journée d'échanges : « L'histoire des femmes et des lesbiennes durant la Seconde Guerre Mondiale : quelles transmissions ? » - Collectif lesbien lyonnais et Mémoires en chantier - Lyon - 19 avril - Page 14
 - 18 - Lilith - Théâtre Concert - du 14 au 16 avril - Maison des métallos - Page 14
 - 19 - Livre : « Plus forte que la mort, Survivre grâce à l'amitié dans les camps de concentration » - Marie-Josèphe Bonnet - Page 15
 - 20 - Exposition « Chercher l'erreur » - Institut des Cultures d'Islam - Paris18ème - Page 15
-

MOBILISATION

1 - Après le 8 mars, la suite du calendrier de la MMF2015

- 24 avril, Anniversaire de la catastrophe du Rana Plaza :
 - A Midi - 24h de mobilisation féministe internationale ;
 - Le soir à 19h, projection du documentaire "Les damnées du low cost", en présence des réalisatrices, de la productrice et des militant-es des Collectifs qui se battent pour l'indemnisation des familles des victimes, ainsi que du Collectif MMF2015.
 - Agora Féministe National - Nantes - 6 et 7 juin
 - 19/20 septembre, Conférence euro-méditerranéenne contre les extrémismes à Marseille
- Tous les renseignements sur <https://marchemondialedesfemmes2015.wordpress.com>

2 - Venez au Printemps lesbien à Belgrade - 16 au 19 avril

Nous appelons toutes celles qui veulent nous rejoindre pendant quatre jours pour cet événement lesbien à Belgrade (Serbie) : du 16 au 19 avril.

Nous sommes un collectif d'associations lesbiennes, d'amies et militantes qui voulons nous retrouver, nous rassembler avec d'autres afin que nous puissions partager nos énergies, et nous encourager les unes les autres, échanger nos savoirs et expériences, nos existences/actions politiques/cultures lesbiennes, pour pouvoir nous soutenir. Notre travail est basé sur le bénévolat et principes féministes. Ainsi, nous voulons briser le patriarcat et lesbophobie en Serbie ! Plus en colère nous devenons, plus contentes nous serons !

Cette action fait partie du projet « Caravane féministe » organisé par la Marche Mondiale des Femmes. La Caravane a commencé le 6 mars au Kurdistan et pendant les prochains huit mois voyagera à travers l'Europe (Balkan, France, Italie, Pologne, Espagne, Allemagne, Autriche, et terminera au Portugal). La politique de la Caravane Féministe est de traverser l'Europe à la rencontre des femmes des différents pays pour les soutenir dans leurs luttes contre les systèmes oppressifs du patriarcat et capitalisme. C'est important de comprendre les différentes expériences des femmes et les questions qui sont spécifiques à leurs traditions et normes culturelles, niveaux de vies, difficultés économiques ; ceci nous aidera à mieux saisir la position des femmes et à partager ensemble les connaissances qui peuvent nous être utiles dans nos luttes, et à nous renforcer ; et le plus important c'est de créer notre propre réseau entre femmes.

La situation en Serbie n'est pas du tout positive - il y a beaucoup de lesbophobie, souvent les lesbiennes sont agressées et ça peut être dangereux de tout simplement se tenir par la main en public ou de montrer de l'affection. Cependant, en Serbie nous les lesbiennes avons toujours été courageuses, y compris en 2001, quand nous avons organisé la première Pride et avons été brutalement attaquées et frappées. Cette Pride a été très importante parce que c'était la première fois que nous sommes descendues ouvertement dans les rues, que nous avons montré notre force et que nous sommes imparables !

Le mouvement des lesbiennes en Serbie a commencé au début des années 90 lorsque les féministes et lesbiennes se sont mobilisées contre la guerre et se sont organisées autour des questions et besoins pressants des femmes. Depuis un moment en Serbie, les valeurs traditionnelles ont de plus en plus d'importance, la religion est devenue une force majeure dans la société, et la transition en cours, produit une forme de capitalisme vicieux qui sert à subjuguer et divisé les gens.

Le but de cette action est de renforcer et établir un réseau de lesbiennes à travers l'Europe, de souligner la visibilité lesbienne en promouvant la culture lesbienne. Cette action se compose

de deux parties : la première est une « performance engagée militante » dans un parc juste en face de l'immeuble du président de Serbie - le site a été choisi parce que il y a eu plusieurs agressions lesbophobes dans ce parc. Nous réciterons de la poésie écrite par notre chère amie et militante lesbienne - Carna Cosic. Elle était militante dans Novi Sad Lesbian Organization, malheureusement elle n'est plus avec nous et par ses mots nous voulons aussi nous souvenir d'elle. Puis nous marcherons devant le Parlement où nous manifesterons pour les droits des femmes et lesbiennes - faisant preuve de la solidarité entre le mouvement féministe et le mouvement des lesbiennes. Nous sommes contre la présence de la police mais comme nous devons signaler la manifestation à la préfecture, nous nous attendons à ce qu'il y ait quelques policiers présents.

Après la Dyke March, nous irons toutes au Inex squat où nous apprécierons un programme riche et varié. Ce squat a été choisi pour le symbolisme politique d'ouverture à de nouveaux espaces pour lesbiennes et de soutien à de nouvelles initiatives culturelles. Nous vous proposerons des plats végans, tout sera végan parce la politique végane nous tient à cœur. Nous voulons que vous nous rejoigniez pour ce moment festif parce que nous fêtons les 20 ans du mouvement des lesbiennes en Serbie ! Ce sera aussi un excellent moment pour rencontrer des lesbiennes féministes venant de toute la région de l'ex Yougoslavie.

Sisterhood is blossoming, our springs will never be the same !

L'hébergement se fera chez des femmes à Belgrade, ou dans le Inex squat, ceci dépendra du nombre de participantes. Nous vous enverrons toutes les informations dont vous avez besoin au moment où vous vous inscrivez.

Le 6 avril au plus tard le 6 avril au plus tard : Tout simplement : nous écrire avec votre nom, d'où vous venez, votre adresse mail et numéro de téléphone, et votre arrivée et départ prévu. Toutes les discussions et table ronde seront en anglais alors dites-nous si vous avez besoin de traduction et dans quelle langue. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'autres renseignements.

Contact : lesbianspringbelgrade@gmail.com

COMMUNIQUÉS

3 - Renvoi aux assises pour viols du Maire George Tron - Élués contre les violences faites aux femmes

Ce vendredi 3 avril 2015, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de Monsieur George Tron, ancien Secrétaire d'État à la fonction publique, Conseiller Départemental de l'Essonne, Maire de Draveil, accusé de viols et agressions sexuelles sur deux de ses ex-collaboratrices. Après 4 ans de procédures judiciaires, il sera donc jugé cette fois en assises.

L'association ECVF - Elu/es Contre les Violences faites aux femmes - qui réunit des élu/es de tous partis politiques démocratiques, est engagée depuis sa création en 2003 dans la lutte contre les violences faites aux femmes. En tant qu'association d'élu/es, nous estimons cette affaire particulièrement grave, et rappelons que le devoir d'exemplarité des élu/es de la République doit s'exercer à l'égard des agent-e-s des collectivités dont ils sont les employeurs, tout autant qu'à celui de leurs concitoyen-nes.

La loi du 6 août 2012, donne à l'employeur l'obligation de prendre en compte les risques liés au harcèlement sexuel et d'œuvrer à améliorer la connaissance, la prévention et l'identification des phénomènes de harcèlement ; or cela est évidemment incompatible avec l'inculpation d'un-e élu-e pour ces mêmes faits.

Aussi, ECVF réaffirme-t-elle aujourd'hui avec force sa revendication qu'une « peine

d'inéligibilité soit inscrite au Code pénal pour tou-te-s les élu/es condamné/es à titre définitif pour sexisme ou pour avoir exercé des violences à l'encontre de femmes, à titre personnel, professionnel ou dans l'exercice de leur mandat ».

TEXTES

4 - GPA, abolissons le trafic des mères ! - Tribune collective

Le Collectif pour le Respect de la Personne (CoRP), le Lobby Européen des Femmes (LEF), et plusieurs associations et personnalités européennes et américaines interviennent au niveau international pour promouvoir l'abolition du recours aux mères porteuses. Dans un texte rendu public hier, les associations signataires s'invitent dans les travaux sur la « gestation pour autrui » (GPA) transnationale menés discrètement au sein de la Conférence de La Haye, organisation intergouvernementale mondiale chargée de la coopération notamment en matière de droit de la famille.

Les représentants des Etats membres doivent décider s'ils acceptent la proposition qui leur est faite par les fonctionnaires de l'Organisation de travailler sur un texte destiné à « encadrer » la GPA transnationale et faciliter la reconnaissance mutuelle des filiations issues de contrats de mères porteuses.

Les associations signataires dénoncent une entreprise de promotion de la GPA sans consultation de la société civile. Elles rappellent que le recours aux mères porteuses est une pratique d'exploitation contraire au droit international de protection des droits humains. Elles proposent la rédaction au sein de l'ONU d'une convention d'abolition de la GPA sur le modèle de l'abolition de l'esclavage.

CoRP, le Lobby Européen des Femmes, Alice Schwarzer, le Swedish Women's Lobby (Suède, présidé par Gertrud Åström), le Romanian Women's Lobby (Roumanie, présidée par Laura Albu), le réseau Feminists No To Surrogacy, Center for Bioethics and Culture), Elfriede Hammerl, Osez le Féminisme, la CADAC, la Coordination lesbienne de France, Elu/es Contre les Violences faites aux - Assemblée des femmes, Osez le féminisme.

5 - Lettre ouverte aux députés-es sur délai réflexion IVG - MFPP

Mesdames, Messieurs les député-e-s, Les membres de la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale ont voté la suppression du délai de réflexion obligatoire dans le cadre des avortements, et c'est un vrai progrès pour la liberté des femmes. En effet, jusqu'ici, toute femme souhaitant avorter a l'obligation d'attendre sept jours après son premier rendez-vous avant de confirmer qu'elle veut mettre fin à sa grossesse. Sept jours de plus d'une grossesse non désirée, que rien ne justifie, parce que les femmes ne sont pas des irresponsables.

Lorsqu'elles décident d'avorter, elles n'ont pas besoin qu'on leur demande expressément de réfléchir car leur décision est déjà mûrie. Et si elles ont besoin d'un moment de réflexion, elles se l'accordent elles-mêmes. Quand elles le souhaitent, elles doivent pouvoir rencontrer des professionnels formés qui leur donnent toutes les informations nécessaires, mais les laissent libres de leur choix et à leur rythme. Voilà pourquoi il faut supprimer le délai de réflexion obligatoire avant un avortement.

Cette semaine de réflexion est une injonction héritée de la loi Veil qui, rappelons-le, a été votée il y a 40 ans, dans un contexte différent d'aujourd'hui. Elle est symbolique mais a des effets négatifs bien réels. Elle ne fait qu'ajouter aux difficultés d'accès à l'IVG, en allongeant les délais de prise en charge, et en obligeant certaines d'entre elles à aller à l'étranger car elles dépassent les délais légaux de l'IVG en France.

Le Planning Familial, qui accueille des femmes sur le terrain depuis 60 ans, espère vivement

que vous vous positionnerez pour la suppression de ce délai de réflexion lors de l'examen du texte de loi en séance plénière, à partir du 31 mars. C'est un enjeu de liberté pour les femmes, et une façon de leur reconnaître pleinement ce droit de choisir de poursuivre ou non une grossesse non voulue.

6 - IVG : le délai de réflexion de sept jours est un « calvaire » - Gaëlle Dupont - lemonde.fr

Une « punition », une « humiliation », une « torture ». Ces mots reviennent à de très nombreuses reprises dans les témoignages recueillis par Le Monde.fr à propos du délai de réflexion de sept jours prévu entre les deux rendez-vous médicaux préalables à une interruption volontaire de grossesse. Sa suppression a été votée par les députés de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale lors de l'examen du projet de loi sur la santé, jeudi 19 mars. Le texte sera débattu en séance publique à partir du mardi 31 mars. Nul doute que cette réforme, réclamée de longue date par les féministes mais combattue notamment par l'Eglise, sera à nouveau discutée en séance. La droite s'est émue que soit remis en cause « l'équilibre de la loi Veil » de 1975.

Près de 70 femmes confrontées à cette expérience ont répondu sur Lemonde.fr. Cet échantillon, qui n'a évidemment pas de valeur représentative, se dit en majorité favorable à la suppression du délai de réflexion obligatoire. La plupart l'ont mal vécu. Pour Stéphanie Jeantet, 38 ans, ce fut « un véritable calvaire ». « Même si tu es sûre de ton choix, ces jours d'attente sont propices aux questionnements, à la culpabilité, tu ne peux pas y échapper », ajoute-t-elle.

Cette période est décrite comme une souffrance supplémentaire dans un moment déjà difficile. « Le délai de réflexion imposé n'a rien changé à ma décision, qui était complexe à prendre mais déjà arrêtée », témoigne une jeune femme qui souhaite rester anonyme. CE furent des journées « d'insupportable attente, où l'angoisse, la culpabilité et la sensation d'emprisonnement m'ont opprimée au-delà du descriptible », poursuit-elle.

« Le délai paraît bref et pourtant il n'a consisté qu'en une attente interminable pour la jeune fille isolée et anxieuse que j'étais, renchérit Agnès Mathieu, 40 ans. Je guettais à chaque instant les nouveaux développements dans mon corps d'une grossesse accidentelle que j'avais pourtant tout fait pour éviter, chaque jour rendant plus douloureuse la décision inéluctable. » Pour beaucoup, la procédure, longue, permet déjà la réflexion. « Entre le soupçon de grossesse et l'acte en lui-même, vous pouvez compter facilement deux semaines, et dans certaines structures bien d'avantage, observe une jeune femme qui témoigne sous pseudonyme. Lorsque vous faites la démarche d'affronter le regard souvent peu compréhensif d'un obstétricien, celui ouvertement réprobateur des sages-femmes, les petits arrangements illégaux (allongement du délai de réflexion et rencontres obligatoires avec non pas un mais deux psychologues), les rendez-vous planifiés avec un écart affolant et le manque total d'information, vous avez eu largement le temps de changer d'avis. »

« *Ingérence moralisatrice* » : *Le délai peut même risquer de faire passer d'une IVG médicamenteuse (jusqu'à la fin de la cinquième semaine de grossesse) à une IVG chirurgicale, voire à dépasser les délais légaux.* « Tombée enceinte à la suite d'un oubli de pilule, je n'ai découvert ma grossesse que par hasard, à déjà presque douze semaines, témoigne Fiona Hook-Picard, 29 ans. Mon conjoint de l'époque était violent. J'ai eu de la chance de tomber sur un médecin qui a compris ma détresse, car, avec toutes les démarches et surtout ce fameux délai de sept jours, j'ai subi l'intervention à quatorze semaines, hors délai légal donc. Si le médecin avait respecté la loi, ma vie aurait pu très mal tourner. »

Pour de très nombreuses femmes qui témoignent, ce temps imposé est « infantilisant » et ne sert qu'à les « culpabiliser ». Aucune ne présente l'acte comme anodin. « Il sous-entend que nous, femmes qui décidons d'avorter, n'avons pas réfléchi, pas pesé le pour et le contre, en mesurant toute la responsabilité qui est la nôtre dans cet acte qui demande un grand courage, dit une anonyme. Il présuppose que nous manquons de sens des responsabilités, de morale, de conscience. »

« C'était comme si la loi me disait : tu es sûre ? Tu es sûre ? », résume Justine (qui n'a pas souhaité donner son nom de famille), 25 ans. « Je l'avais perçu à l'époque, et aujourd'hui encore, comme une ingérence moralisatrice dans la mise en œuvre d'une décision que j'avais déjà prise après mûre réflexion, affirme Chantal, 58 ans. Y a-t-il une autre justification à ce délai ? Aurions-nous (les femmes) une telle cervelle de moineau que nous irions à une première visite médicale "pour voir", et qu'il suffirait d'une petite semaine pour nous faire changer d'avis ? » Beaucoup suggèrent que le délai soit rendu optionnel.

Quelques voix dissonantes se font entendre. « J'étais sûre de ma décision, témoigne une anonyme. Cette semaine suspendue m'a aidée à me calmer et à arriver beaucoup plus apaisée au rendez-vous. » « C'est une décision effroyablement douloureuse, dit une autre. Ces sept jours m'ont aidée à me préparer et à l'assumer pleinement. » Deux témoins ont changé d'avis dans cet intervalle et ont gardé leur enfant. « Si j'avais agi dans l'urgence, je le regretterais encore aujourd'hui », dit Anne-Sophie Leboutet. « J'ai maintenant une magnifique petite fille », résume Roseline Miraudou.

7 - PPL prostitution au Sénat : un vote réac, déshonorant et irresponsable ! Mouvement du Nid à l'issue du vote

Après 16 mois de travail qui n'auront servi au final qu'à revenir au statu quo, le Sénat vient de rendre son verdict en rétablissant le délit de racolage et rejetant la pénalisation des clients de la prostitution.

« Nous dénonçons avec la plus grande vigueur un vote qui ne peut être qualifié autrement que de machiste et réactionnaire » déclare Grégoire Théry à la sortie du vote. « Le Sénat a choisi de protéger l'impunité complète des clients et préfère encore pénaliser les personnes prostituées plutôt que de remettre en cause ces hommes qui imposent un acte sexuel par l'argent ».

« Il faut croire que les sénateurs UMP n'ont pas peur du ridicule et qu'ils n'ont aucun scrupule à abandonner les victimes à leur sort 16 mois après l'adoption du texte à l'Assemblée nationale » a renchéri Claire Quidet. « Car après avoir expliqué pendant toute la discussion générale que la prostitution était une violence et que la situation actuelle des victimes de la prostitution était dramatique, une majorité de sénateurs a voté pour le statu quo, c'est à dire un retour en arrière de 10 ans »

Le Mouvement du Nid rappelle que dès le 8 juillet 2014 en commission spéciale, 75% des sénateurs ayant voté pour la pénalisation des clients étaient des femmes alors que 75% des sénateurs ayant voté contre étaient des hommes. Il rappelle aussi, que dans son classement mondial sur l'égalité femmes-hommes, publié en octobre 2014, le Forum Économique Mondial indiquait que la Suède, la Norvège et l'Islande, trois premiers pays au monde à avoir dépénalisé les personnes prostituées et pénalisé les clients, faisaient partie des quatre pays au monde les plus avancés en matière d'égalité femmes-hommes. Il note enfin que la Suède comptait, dès 1999, 48% de femmes au Parlement au moment de l'adoption de sa législation abolitionniste.

Dans cette continuité, le Mouvement du Nid tient à saluer la mobilisation remarquable de

nombreuses sénatrices de tous bords qui se sont exprimés avec cohérence, force et clarté lors du débat. « De Laurence Cohen (CRC) à Chantal Jouanno (UDI), en passant par Michelle Meunier, Claudine Lepage, Maryvonne Blondin (PS) et plusieurs de leurs collègues CRC et socialistes, les discours des sénatrices abolitionnistes auront marqué les débats et ringardisé les très rares discours de justification d'un maintien du délit de racolage » a ainsi tenu à souligner Jacques Hamon, président du Mouvement du Nid".Ce sont ces voix fortes et claires que l'Histoire retiendra très prochainement ».

Ces sénatrices, ont d'ailleurs pu compter sur le soutien et la détermination de la Secrétaire d'Etat aux droits des Femmes, Pascale Boistard, mais aussi de plusieurs sénateurs, dont Roland Courteau et Philippe Kaltenbach, qui se sont honorés par leur mobilisation contre l'exploitation des plus vulnérables par les clients de la prostitution. A l'inverse, et il faut aussi le souligner, si le délit de racolage a été rétabli par un amendement UMP, ces défenseurs sont restés quasi invisibles. En effet cet amendement n'a été voté que grâce au recours de l'UMP au scrutin public qui lui a permis de faire voter en groupe près de 150 sénateurs alors qu'on n'en comptait pas plus de 5 en séance.

A l'issue de ce vote au Sénat, et en se félicitant de la détermination de l'Assemblée nationale et du Gouvernement, le Mouvement du Nid reste mobilisé et confiant pour la suite du processus parlementaire qui ne pourra maintenir ce retour déshonorant au statu quo alors que des dizaines de milliers de victimes de la prostitution attendent d'être enfin reconnues comme telles et soutenues dans leurs efforts de reconstruction et d'accès aux droits.

8 - Prostitution, à l'ombre des alcôves patriarcales - l'uma.fr - Fatima Benomar et Aude Le Révérend - Les Effonté-e-s

Nous, militantes féministes, sommes écœurées qu'au terme de tant de travaux qui devaient renforcer la lutte contre le système prostitueur, le Sénat ait adopté un texte qui criminalise encore et toujours les personnes prostituées, et déresponsabilise totalement les clients.

En France, 90 % des personnes prostituées sont contraintes. Leur taux de mortalité est six fois supérieur à la moyenne. 97 % sont étrangères, dont beaucoup de sans-papiers. L'âge d'entrée moyen dans le système prostitueur est de 14 ans. Enfin, et c'est loin d'être anodin, 85 % sont des femmes, contre 99 % de clients hommes. Ces chiffres nous rappellent qu'au-delà du fard dont on ne cesse de la saupoudrer, la prostitution reste un phénomène extrêmement violent, radicalement sexué, qui repose sur des rapports de domination de genre et de classe.

Le volet qui responsabilisait les clients en tant qu'acteurs du système a été tout bonnement enterré, quelques semaines après l'affaire du Carlton qui a jeté sur eux une lumière particulièrement crue. Il ne s'agissait pourtant que d'une amende et d'un stage de sensibilisation. Ces clients sont en effet, neuf fois sur dix, coupables d'un crime sur une personne contrainte, souvent issus de réseaux criminels. Dans tous les cas, ils sont conscients qu'ils soumettent une personne à des pratiques sexuelles qu'elle ne désire pas. Ils savent que leur argent rémunère les réseaux. Pourquoi ne devraient-ils être, à aucun moment, ni sanctionnés, ni interpellés sur leur part de responsabilité ?

Certains sénateurs ont agité les cas des 10 % qui se revendiquent libres. Ces mêmes défenseurs du choix de se prostituer seraient les premiers à pâlir s'ils voyaient concernées leurs filles, leurs sœurs. Quel est ce métier prétendument libre qu'on ne souhaiterait jamais pour les nôtres ? Qui admettrait que la prostitution devienne un métier banal, enseigné ? Comment se passeraient les visites d'un inspecteur du travail ?

Oui, le droit à disposer de son corps connaît des limites légales, il est interdit de commercialiser ses organes, de faire une GPA en France. Les modèles réglementaristes, eux, ont fait de leurs pays une destination privilégiée pour les réseaux puisque la demande y est légale. Lors de la Coupe du monde en Allemagne, des personnes prostituées arrivaient par bus entiers!

Le délit de « racolage passif », étrange oxymore, sous prétexte qu'il permet d'interroger les prostituées jetées en garde à vue, est une honte. Statutairement parlant, celles dont on ne cesse de rappeler qu'elles sont des victimes seront considérées comme des délinquantes, passibles de deux mois de prison! Nous ne sommes pas dupes. Nos opposants veulent que la place des personnes prostituées reste à l'ombre des alcôves patriarcales prévues à cet effet, loin des trottoirs de la République, afin de protéger le plus vieux privilège des hommes dont le bon droit a tremblé.

Nous nous battons pour que soit votée à l'Assemblée nationale, au plus vite, une loi ambitieuse qui renforce la lutte contre les réseaux, dédie les moyens nécessaires pour financer les parcours de sortie de la prostitution, et responsabilise l'un des acteurs et des financeurs incontournables de ce fléau : le client.

9 - Prostitution, ils ont osé ! - Collectif National pour les Droits des Femmes

Cela faisait des mois qu'était attendue l'inscription à l'ordre du jour du Sénat de la « Proposition de loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel » votée à l'Assemblée Nationale le 4 décembre 2013. Le débat a enfin eu lieu hier le 30 mars et nous avons pu retrouver le Sénat à majorité de droite dans ses plus beaux atours : réactionnaire et immobiliste. En effet, deux mesures phares étaient sur la sellette : la suppression du délit de racolage et l'instauration de la pénalisation du client.

Le délit de racolage a été instauré par Nicolas Sarkozy en 2003 pour « calmer » des riverains « exaspérés ». En fait, il a souvent consisté en un harcèlement policier des prostituées, les transformant en délinquantes, le tout, en complète quiétude pour les clients. L'argument avancé pour maintenir ce délit est que cela servirait à démanteler les réseaux. Mais depuis 12 ans maintenant que ce délit existe il a prouvé sa totale inefficacité en la matière !

La pénalisation du client a été votée par l'Assemblée nationale. Elle correspond à la mise en œuvre d'une véritable politique abolitionniste qui vise à s'en prendre à la prostitution en asséchant la demande. Elle inverse la charge de la preuve en faisant peser l'infraction sur les clients et non sur les prostituées. C'est une avancée importante.

Le Sénat UMP a choisi d'en rester au statu quo refusant ainsi de mettre en œuvre des solutions contre le développement du système prostitutionnel à travers les réseaux de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Il en porte ainsi la responsabilité.

Nous ferons tout pour que l'Assemblée Nationale puisse demeurer fidèle à son vote du 4 décembre 2013.

10 - Droit d'être soignées et protégées pour toutes les victimes de violences sexuelles !

- Muriel Salmona - Psychiatre, Présidente de l'association Mémoire Traumatique et Victimologie

À l'attention du Président de la République, des membres du Gouvernement, et des parlementaires : Pour un accès rapide à des soins de qualité, sans frais, par des professionnels formés, dans des centres accessibles sur tout le territoire, à tout moment de leur parcours.

La reconnaissance de la gravité de l'impact sur la santé des victimes de violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte, la formation des professionnels de santé et la création de centre de

soin spécifiques pluridisciplinaires sur tout le territoire est une urgence sanitaire et sociale et un problème majeur de santé publique. Il est impératif d'être solidaire de toutes les victimes de violences sexuelles et de leur offrir des soins et une protection efficaces pour préserver leur santé et éviter qu'elles subissent de nouvelles violences.

Actuellement les droits à la santé des victimes de violences sexuelles ne sont pas respectés, la grande majorité d'entre elles ne sont ni reconnues en tant que victimes traumatisées, ni informées des conséquences psycho-traumatiques sur leur santé, ni prises en charge spécifiquement par les professionnels de la santé, et elles ont toutes de grandes difficultés pour accéder à des soins de qualité, aussi nous vous demandons :

- la création immédiate de centres de soins et d'accueil en urgence spécifiques pour toutes les victimes de violences sexuelles sur l'ensemble du territoire dans chaque département et par bassin de 200 000 personnes (comme le recommande la Convention du Conseil de l'Europe dite Convention d'Istanbul), de sorte que des soins de qualité, sans frais, dispensés par des professionnels formés leur soient garantis le plus tôt possible et à tout moment de leur parcours.

- la mise en place en urgence de campagnes d'information, de formation et de prévention sur les violences sexuelles, leur impact psychotraumatique, leurs conséquences sur la santé mentale et physique des victimes à court, moyen et long terme, et sur leur traitement, ainsi que la mise en place d'un plan de lutte global contre les violences sexuelles.

Les récentes études internationales scientifiques, celles de l'UNICEF et de l'OMS ainsi que l'enquête : Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte, menée en France par notre association Mémoire Traumatique et Victimologie dans le cadre de sa nouvelle campagne STOP AU DENI, soutenue par l'UNICEF et diffusée le 1er mars 2015, convergent dans le terrible constat :

- de la fréquence de ces violences subies (en France 20,4% des femmes ont subi des violences sexuelles, 16% ont subi des viols et des tentatives de viols dans leur vie, et c'est aussi le cas pour 5% des hommes), avant tout par des enfants qui en sont les principales victimes (notre enquête révèle que 81% des 1214 victimes de violences sexuelles qui y ont participé ont subi les premières violences avant l'âge de 18 ans, 51 % avant 11 ans, et 21 % avant 6 ans),

- de la gravité des conséquences des violences sexuelles sur la santé des victimes, même à long terme. Elles font partie des pires traumas et sont à l'origine de troubles psychotraumatiques et d'atteintes neurologiques et neuro-biologiques. Les conséquences sur la santé sont d'autant plus graves que les victimes ont subi un viol, qu'elles avaient moins de 11 ans, et que c'était un inceste : risque de mort précoce par accidents, maladies et suicides, de maladies cardio-vasculaires et respiratoires, de diabète, d'obésité, d'épilepsie, de troubles psychiatriques, d'addictions, de troubles de l'immunité, de troubles gynécologiques, digestifs et alimentaires, de douleurs chroniques, etc.. Avoir subi des violences dans l'enfance est le déterminant principal de la santé 50 ans après et peut faire perdre jusqu'à 20 années d'espérance de vie si plusieurs violences sont associées et si aucun soin spécifique n'est prodigué.

- et de l'insuffisance de leur reconnaissance et de leur prise en charge.

Notre enquête Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte montre que plus de 80 % des victimes ne sont pas protégées ni reconnues et que 78 % n'ont pas bénéficié d'une prise en charge d'urgence, celles qui en ont bénéficié sont seulement 1 sur 20 à avoir reçu tous les soins nécessaires ; et alors que 95 % des victimes déclarent un réel impact sur leur santé mentale et 43% sur leur santé physique seules 2/3 des victimes finissent par trouver une prise en charge spécialisée, mais en moyenne après plus de 10 ans de recherche.

Or l'absence ou le peu d'information, de formation des professionnels de la santé, de reconnaissance, de protection, de dépistage des victimes, et le nombre infime de centres de soins spécialisés accessibles représentent une perte de chance inadmissible pour les victimes de violences sexuelles, et une grave atteinte à leurs droits.

Faute d'être reconnues, protégées et soignées les victimes gravement traumatisées se retrouvent seules à devoir développer des stratégies hors normes pour survivre aux violences et à leur mémoire traumatique (qui leur fait revivre sans fin les violences à l'identique) et sont nombreuses (70 %) à subir de nouvelles violences. Les stratégies de survie (conduites d'évitement et conduites à risques dissociantes et anesthésiantes) sont invalidantes et à l'origine de fréquentes amnésies traumatiques (34% pour l'ensemble des répondant-e-s).

La grande majorité des victimes de violences sexuelles se retrouvent avec un mal-être, une souffrance, et un état d'angoisse et de stress majeurs, des idées suicidaires (42% d'entre elles font au moins une tentative de suicide), des conduites addictives (pour 50 % d'entre elles), un sentiment d'être différente, étrangère aux autres, déconnectée, et avec de nombreux autres symptômes mentaux et physiques invalidants que faute d'information et de formation personne ne relie aux violences, ni n'identifie comme des conséquences psychotraumatiques typiques nécessitant des soins spécifiques. Les symptômes psychotraumatiques sont fréquemment banalisés par les professionnels de la santé, où bien étiquetés comme des déficiences ou des psychoses, et font l'objet de traitements dissociants qui ne font qu'anesthésier la souffrance. Pourtant des soins précoces peuvent éviter l'installation de ces conséquences psychotraumatiques (dans les 24h), et à tout âge une prise en charge spécialisée leur permet, en traitant leur mémoire traumatique, de ne plus être colonisées par les violences et les agresseurs, d'activer une réparation neurologique et d'en stopper les conséquences sur la santé.

Il est urgent de cesser d'abandonner les victimes, de les informer, de les soigner, et de leur permettre de comprendre que tout ce qu'elles peuvent ressentir, leurs peurs, leurs angoisses, leur détresse, tout ce qui est chez elles incompréhensible a un sens et ne vient pas d'elles mais de ce qu'elles ont subi.

Nous demandons donc en urgence un plan global de lutte contre les violences sexuelles en France et dans les DOM-COM pour que le droit de toute les victimes de violences sexuelles à être informées, protégées, soignées, reconnues par la justice et réparées soit respecté à tout moment de leur parcours, avec en priorité, et comme le préconisent les 1214 victimes qui ont répondu à notre enquête :

1- la création immédiate de centres de crise et de soin spécifiques pluridisciplinaires pour les enfants et les adultes victimes de violences sexuelles, proposant une prise en charge et des soins de qualité, sans frais, dispensés par des professionnels formés, et accessibles dans chaque département et par bassin de 200 000 personnes, comme le recommande la Convention du Conseil de l'Europe dite Convention d'Istanbul ;

2- la mise en place de campagnes nationales d'information et de prévention sur les violences sexuelles, sur les conséquences des violences sur la santé des victimes, sur la loi et sur les droits des victimes à être protégées et soignées, ainsi que sur les ressources à leur disposition et à celle de tous les proches et les professionnels susceptibles de les protéger et de leur permettre d'accéder à la justice, à des soins et à des aides sociales (numéros nationaux, CRIP, sites d'information dédiés, police, gendarmerie, procureurs, UMJ et UMPJ, centres de soins, etc.) ;

3- la formation de tous les professionnels susceptibles de prendre en charge des victimes de violences sexuelles (dans les secteurs de la santé, du social, de la police et la gendarmerie et

de la justice) ; et l'amélioration des services de protection de l'enfance et de protection judiciaire de la jeunesse, ainsi que l'amélioration de la prévention des violences sexuelles et de leurs impacts sur les enfants au niveau des centres de PMI, et de l'Éducation Nationale (services sociaux et de santé scolaire) ;

4- le respect des droits des victimes à être protégées et à obtenir justice et réparations ;

5- la lutte contre l'impunité des agresseurs, l'amélioration et l'application effective des lois (imprescriptibilité, inscription des crimes et délits d'inceste dans le code pénal, arrêt des déqualifications, meilleure prise en compte de la notion de contrainte morale), l'amélioration des procédures policières et judiciaires, ainsi que des expertises judiciaires en prenant en compte la spécificité des violences sexuelles et de leur impact traumatique, le risque traumatique des procédures, la nécessité de les protéger des dangers qu'elles courent.

6- la création d'un observatoire national sur l'impact des violences sur la santé, et sur l'accompagnement et le soin des victimes, voué à la conduite de programmes de recherche et de collecte de données.

Sortir du déni, protéger et soigner les victimes de violences sexuelles est une urgence humanitaire et de santé publique.

En vous remerciant de votre attention et en espérant que vous preniez en compte nos demandes et l'urgence de la situation, recevez l'expression de notre plus haute considération
Vous pouvez télécharger le rapport Impact des violences sexuelles de l'enfance à l'âge adulte et sa synthèse sur les sites <http://stopaudeni.com> et <http://memoiretraumatique.org>

11 - Stop au cybersexisme ! Sur internet aussi, le sexisme est une violence ! - Centre Hubertine Auclerc

Pour la 1^{ère} fois en France, une campagne de sensibilisation est menée pour avertir des dangers du cybersexisme, c'est-à-dire des violences à caractères sexistes et sexuels sur les réseaux numériques : internet, réseaux sociaux, sms/mms...

Publication de photos intimes, insultes, humiliations ou harcèlement sur internet, les jeunes sont particulièrement exposés à de nouvelles formes de violences, au travers de leur utilisation quotidienne d'internet et des réseaux sociaux. Ainsi, le sexisme quotidien subi par les jeunes filles se répercute de plus en plus souvent dans leurs vies numériques. Confrontées à ce phénomène nouveau, les adolescent-es ne sont pas toujours conscients de la gravité de ces attaques, elles/ils ne savent pas toujours quelle réaction adopter, et qui contacter pour faire cesser ces violences.

Pour rappel, selon l'enquête Ipsos commandée par le Centre Hubertine Auclerc : 1 adolescente sur 4 déclare être victime d'humiliations et de harcèlement en ligne concernant son attitude (notamment sur son apparence physique ou son comportement amoureux ou sexuel) et 76% des jeunes ne savent pas comment réagir face à une situation de cybersexisme.

Initiée par le Centre Hubertine Auclerc et son Observatoire régional des violences faites aux femmes, avec la Région Île-de-France, la campagne « STOP CYBERSEXISME » s'adresse aux adolescent-es et poursuit un triple objectif :

- faire prendre conscience que dans l'usage des outils numériques, certaines actions et messages ont un fondement sexiste qui se base sur des préjugés ;
- faire prendre conscience que ces actes constituent une violence à caractère sexiste et sexuel ;
- proposer aux victimes et aux témoins des solutions pour agir.

Partagez cette campagne, dont vous trouverez tous les éléments en téléchargement à cette adresse : <http://www.centre-hubertine-auclerc.fr/kitcybersexisme>

DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES...

12 - Séminaire « Les outils du genre » : La circulation internationale du féminisme : éditeurs/trices ; traducteurs/trices - Toulouse - 9 avril

Un enjeu majeur pour la circulation des textes et des idées féministes par-delà les frontières est leur capacité à franchir les nombreux obstacles inhérents à un processus où les facteurs idéologiques et politiques investissent aussi bien les choix linguistiques qu'éditoriaux. Cette journée est consacrée à ces deux domaines, l'édition et la traduction, dont le rôle dans la diffusion des idées demeure sous-estimé, sinon invisible. Deux conférences seront suivies de tables rondes composées de chercheur-e-s et professionnel-le-s du domaine.

9h30 : Oristelle Bonis, traductrice et co-fondatrice des éditions IXe*, qui a longtemps codirigé la collection « Bibliothèque du féminisme » chez L'Harmattan. Elle a traduit notamment avec Françoise Bouillot Corps en tous genres - *La dualité des sexes à l'épreuve de la science* (2012) d'Anne Fausto-Sterling. Actrice-clé de l'édition féministe, sa longue expérience apportera un éclairage particulier aux débats féministes en France et un témoignage personnel sur le métier de traductrice.

Modératrice : Caroline Courbières (Pr. Lerass)

14h : Cornelia Möser, chargée de recherche au CNRS, spécialiste de la traduction, auteure de *Féminismes en traduction. Théories voyageuses et traductions culturelles dans les débats féministes sur le "genre" en France et en Allemagne* (2013) et de nombreuses publications sur la traduction de la queer theory. Il sera question plus généralement des transferts culturels en traduction et du rôle des traducteurs/trices dans ce processus.

Université Toulouse - Jean Jaurès - Nouvelle Maison de la Recherche, salle E 309 ; 9h-12h et 14h-17h

13 - Présentation du Manifeste FEMEN à l'Espace des Femmes - Paris - 14 avril

Rencontrez les activistes FEMEN qui viendront présenter leur Manifeste à l'espace des Femmes. Initialement prévu à la FNAC, le lancement du Manifeste Femen a été annulé subitement à quelques semaines de l'évènement (qui était pourtant prévu depuis des mois), pour "des raisons de sécurité". Nous doutons que la FNAC, qui accueille régulièrement des pop stars internationales et autres Amélie Nothomb et leurs hordes de fans puisse se laisser impressionner par un regroupement de féministes et militants pacifiques. Habituees à ce type de retournement de situation nous devinons bien que la consigne vient d'ailleurs, et nous constatons avec désolation que comme nous le redoutions, la France préfère censurer plutôt que d'encadrer et protéger.

Mais FEMEN et ses alliées féministes refusent de jouer le jeu des terroristes en cédant face aux menaces djihadistes et anti-républicaines. L'évènement sera donc délocalisé en terre de résistance.

Espace des Femmes, 35, rue Jacob 75006 PARIS le 14 avril à 19h ;

*Pour suivre l'ensemble de l'actualité FEMEN: Facebook Femen France Twitter Femen France
Facebook Femen International Twitter Femen International*

14 - Invitation conférence « La représentation des femmes dans l'information, entre clichés et invisibilité » - 15 avril - Châlons-en-Champagne

Pierre-Yves Ginet, grand reporter et rédacteur en chef du magazine Femmes ici et ailleurs donnera une conférence sur le thème « La représentation des femmes dans l'information, entre clichés et invisibilité », dans le cadre de la semaine de l'Egalité organisée par le Canopé

de la Marne. Nous serions heureux-ses de vous rencontrer à cette occasion.

*Mercredi 15 avril de 16h30 à 17h30 - Canopé de la Marne - Site de Châlons-en-Champagne, 1 rue du Docteur Calmette, Pôle Henri Dunant, 51000 Châlons-en-Champagne
Inscription gratuite à l'adresse mail suivante isabelle.mathieu@ac-reims.fr.*

15 - Ateliers Citoy'ELLES - Droit à l'IVG, la lutte continue ! - Maison des Femmes de Paris - 16 avril

Projection du documentaire de Denise BRIAL « 1971 à 2015 : les combats pour l'IVG en France ». Ce film déroule le fil historique de 1971 à 2015 des mobilisations et des combats féministes pour l'IVG en France. Il est dédié à Simone IFF et à toutes les personnes disparues et bien vivantes qui se sont battues et se battent pour cette cause.

Débat avec : Denise BRIAL, militante féministe et réalisatrice, Fatima HAR, militante d'Ailes-Femmes du Maroc sur l'actualité marocaine relative au droit à l'avortement, Maya SURDUTS Militante de la Cadac

*16 avril, 19h, Maison des Femmes, 163 Rue de Charenton 75012 Paris. Tél 01 43 43 41 13
Métro Reuilly Diderot - RER Gare de Lyon.*

16 - Revoir ou découvrir le film "Histoires d'A - Charles Belmont et Marielle Issartel - "Le genre fait son cinéma" - Pantin - 16 avril - Collectif féministe de Pantin

Le projet de ce cycle de trois films a vu le jour au sein du collectif féministe de Pantin créé en 2013. Ce collectif est composé de neuf femmes qui se sont mobilisées avant les dernières élections municipales pour faire avancer les questions relatives à l'égalité des droits des femmes sur la ville (<https://fr-fr.facebook.com/collectiffeministe.pantin>). La programmation volontairement hétérogène abordera trois thématiques centrées sur les luttes féministes, les questions relatives au sexisme ordinaire et aux sexualités. Trois soirées auront lieu en avril, mai et septembre au Ciné 104.

1ere séance : Histoires d'A de Charles Belmont et Marielle Issartel (1973). Le film Histoires d'A a été tourné par Charles Belmont et Marielle Issartel en douze jours, en avril-mai 1973. Il a été réalisé dans un but ouvertement militant, avec la collaboration et les témoignages des médecins du GIS (Groupe Information Santé) et des femmes du Planning familial alors en pleine révolution et du MLAC (Mouvement de libération de l'avortement et de la contraception).

Ce film a vécu une véritable épopée. Il a largement contribué, par son esthétique et son contenu à mobiliser les luttes des femmes pour obtenir le droit à l'avortement. "Histoires d'A" a permis de présenter la méthode d'avortement par aspiration Karman et filme la lutte en train de se faire. Ce film a contribué à la politisation du débat sur l'avortement, subissant la censure et étant diffusé quasi-clandestinement, avant que n'aboutisse la loi Veil de 1975. C'est un classique du cinéma et de l'histoire du mouvement de libération des femmes au XXème siècle.

Marielle Issartel, co-réalisatrice du film avec Charles Belmont, sera présente à la soirée. Elle évoquera notamment à l'issue de la projection la genèse de ce film, son parti-pris esthétique, son rôle et son aventure dans les luttes féministes des années 1970. Ce sera aussi l'occasion d'échanger et débattre sur les combats d'hier et d'aujourd'hui pour le droit à l'IVG...

Pour en savoir plus, se reporter à <http://charlesbelmont.blogspot.fr> et

<http://www.universcine.com/auteurs/charles-belmont>

Au cinéma "Ciné 104" à Pantin, le jeudi 16 avril à 20h15, 104 Avenue Jean Lolive, 93500 Pantin, 01 48 46 95 93, Eglise de Pantin Ligne 5 ; Pour venir en voiture : Porte de Pantin,

suivre la RN3 ; Pour venir en bus : lignes 249, 179, 61 ; Prix des places : Tarif plein : 6 euros, Tarif abonné : 5 euros, Tarif réduit : 4 euros.

17 - Journée d'échanges : « L'histoire des femmes et des lesbiennes durant la Seconde Guerre Mondiale : quelles transmissions ? » - Collectif lesbien lyonnais et Mémoires en chantier - Lyon - 19 avril

En cette année de la célébration des 70 ans de la libération des camps de concentration et pour préparer ensemble la journée du souvenir des victimes de la déportation, le Collectif Lesbien Lyonnais et Mémoires en chantier vous invitent à échanger et à questionner les transmissions de la mémoire de nos aînées. Cette journée fait suite à celle organisée l'année dernière.

Et si nous libérons ensemble les récits des parcours de vie, de résistance et d'émancipation de nos aînées durant la Seconde Guerre Mondiale !

- 14h30, rendez-vous pour le café d'accueil, voir le programme ci-joint. Le temps d'échanges se terminera vers 18h par un apéritif sororal.

- 20h, nous vous proposons de découvrir « *Où sont nos amoureuses ?* » le documentaire de Robin Hunzinger. Ce documentaire raconte le destin de deux jeunes provinciales, Emma et Thérèse professeuses toutes les deux, dans les années 1930 et qui tentent de construire ensemble une vie à la fois engagée et amoureuse. Ce film est construit à partir de documents et d'archives, raconte la quête, aujourd'hui, du petit-fils d'Emma pour rassembler les morceaux brisés de ces deux vies.

Aris Centre LGBTQIT- 19 rue des Capucins à Lyon

Renseignements: collectif.lesbien@gmail.com

LIVRES, CINÉMA, THÉÂTRE, TÉLÉVISION...

18 - Lilith - Théâtre Concert - du 14 au 16 avril - Maison des métallos

Lilith la mythique, Lilith la sombre, Lilith la première femme méconnue, devenue la première démonsse. Née en même temps qu'Adam dans l'argile rouge et non tirée comme Ève de la côte de celui-ci, elle refuse d'être soumise au pouvoir masculin et se voit chassée du Paradis. Lilith se considère comme l'égal de l'homme et prend ici la parole pour rétablir la vérité : celle d'une femme courageuse, amoureuse, rebelle, déterminée mais oubliée. Elle revisite l'histoire de la création du monde qui fait partie de notre inconscient collectif telle une figure moderne. Sur un texte de Hédi Tillet de Clermont-Tonnerre, Julie Recoing a conçu un spectacle où la voix est au centre. Accompagnée de deux musiciens, Etienne Baret et Geoffrey Palisse, elle porte la parole de Lilith avec force par le chant et les mots. Le spectacle parvient à faire de Lilith une figure moderne, sorte de rock star à la Nina Hagen, mais profondément poétique.

« Et si Adam avait eu une autre compagne, avant Ève ? Et si cette femme, première de toutes les femmes, l'avait quittée, trop « rebelle » ? S'inspirant d'une citation de la Genèse (« Dieu créa l'homme et la femme à son égal ») et de la Kabbale, Julie Recoing réhabilite la figure de Lilith. En paroles, en musiques rock et en chansons. Drôle, grave, tendre, joyeuse, débordante de force de vie, elle fait entendre la voix de l'éternelle « insoumise », libre, combattante, qui ne réclame ni vengeance ni guerre des sexes. Uniquement, le partage d'égal à égal avec l'Autre. L'homme. » Didier Mereuze, La Croix

Maison des Métallos, 20h, de 5 à 14 euro, 94 rue Jean-Pierre Timbaud, Paris 11^e, M^o ligne 2 arrêt Couronnes M^o ligne 3 arrêt Parmentier

19 - Livre : « Plus forte que la mort, Survivre grâce à l'amitié dans les camps de concentration » - Marie-Josèphe Bonnet

Germaine Tillion, Geneviève de Gaulle, Odette Abadi, Simone Veil, Margarete Buber-Neumann, Odette Fabius, toutes les déportées témoignent de l'importance de l'amitié comme vecteur de survie, que ce soit à Ravensbrück, Auschwitz-Birkenau ou dans les commandos de travail forcé. « On ne pouvait pas vivre seules », disent-elles et nous découvrons dans ce livre comment elles ont pu s'appuyer sur une amie, une sœur, une mère, une religieuse, un groupe de résistantes patriotes, ou une inconnue dont un geste d'affection a pu les sauver du naufrage. Acte de résistance à la deshumanisation, l'amitié est aussi l'expression d'une expérience nouvelle de sororité/fraternité, qui tisse un lieu social « plus profond » que celui qu'elles connaissent à travers la solidarité familiale, politique, voire la sexualité. Par delà les clivages sociaux qui subsistent, de manière parfois choquante entre les déportées de nationalités différentes ou entre triangles rouges françaises et triangles noirs allemandes, « politiques » et « asociales », par delà l'extrême misère générée par la violence nazie, l'amitié demeure cette force de vie humaine et sociale qui les sort de leur statut de victime.

Editions Ouest-France - 13 euros

20 - Exposition « Chercher l'erreur » - Institut des Cultures d'Islam - Paris18ème

La guerre sous toutes ses formes, larvée ou ouverte, fait désormais partie du quotidien au Moyen Orient. Ce qui s'annonçait aux débuts des printemps arabes comme une promesse de beaux lendemains tourne au cauchemar dans certains pays. Face à ce déchainement d'horreurs et de destruction, les femmes et les hommes luttent pour sauver une apparente normalité dans leurs vies quotidiennes. La banalité du quotidien devient une forme de résistance face à la destruction.

En effet, comment résister sinon en considérant que la vie continue et que finalement c'est la guerre qui est une anomalie, un intrus ? C'est en poussant ce constat à l'extrême que s'articule l'exposition *Cherchez l'erreur* à travers les œuvres et les approches de six femmes artistes du monde arabe et d'Iran. Face aux situations absurdes, voire surréalistes, de la vie domestique en temps de guerre, ces femmes artistes déploient un imaginaire décapant pour composer un hymne à la vie, un hommage aux petits riens qui la composent et ce, en toutes circonstances. Elles y dénoncent cette terrible aberration que les hommes ont créée et qui s'immisce dans tous les interstices de la vie. Elles s'inscrivent dans la vie avant tout et accaparent tous les objets et rituels du quotidien. Elles y inscrivent les traces de la violence environnante dont elles révèlent l'absurdité. Dans cette exposition, on l'aura bien compris, l'erreur c'est la guerre et son cortège de destruction, de ravages et de menaces qui viennent s'immiscer dans le cours de la vie.

« Cherchez l'erreur » rassemble les œuvres de : Shadi Ghadirian, Zoulikha Bouabdellah, Tanya Habjouqa, Nermin Hammam, Raeda Saadeh.

ICI Léon, 19-23 rue Léon, 75018 Paris, 01 53 09 99 84

Entrée libre du mardi au dimanche : 10h00 - 21h00 (sauf le vendredi : 16h00 - 21h00)